

	<b>GESTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>PE-SODEXAM</b> <b>Version : 01</b> <b>Date : 20/06/23</b> <b>Page 1 sur 1</b>
	<b>Politique environnementale</b>	

La SODEXAM (Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique), société d'État créée par le décret N°97-228 du 16 avril 1997, s'engage à être une entreprise citoyenne qui intègre la gestion environnementale dans toutes ses activités.

Dans cette optique, la SODEXAM s'engage à :

1. Se conformer aux dispositions légales et réglementaires en matière de gestion environnementale, en suivant de près les évolutions de la législation, et en adaptant nos pratiques en conséquence ;
2. Promouvoir activement des actions visant à améliorer notre performance environnementale et ce, en recherchant des opportunités pour réduire nos impacts sur l'environnement et optimiser nos processus ;
3. Identifier, évaluer et maîtriser les risques environnementaux associés à nos activités ;
4. Préserver les ressources naturelles en adoptant des pratiques de gestion responsable et durable ;
5. Contribuer activement à la lutte contre le changement climatique en mesurant et en réduisant notre empreinte carbone ;
6. Evaluer régulièrement notre performance environnementale et mettre en place des actions d'amélioration continues.

En ma qualité de Directeur Général, je m'engage à fournir toutes les ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs environnementaux. J'encourage l'ensemble du personnel à s'impliquer activement dans la mise en œuvre de cette politique et à contribuer à la préservation de notre environnement.

Fait à Abidjan, le 20 juin 2023.



Jean-Louis MOULOT